



# PROJET ÉDUCATIF

L'équipe d'encadrement technique et pédagogique de l'association C.H.A.M propose un projet d'éducation au patrimoine, notamment sous forme de chantiers de bénévoles. Ceux-ci sont destinés à conserver et valoriser le patrimoine bâti dans une démarche de développement local et culturel.

Ce projet s'adresse à des bénévoles de tous âges, dès 16 ans, motivés par l'activité proposée et par la vie en collectivité, dans le cadre d'une action citoyenne. Les chantiers sont une façon pour eux de s'engager activement, de façon concrète, en faveur d'une cause qui leur tient à cœur. Ils donnent aussi la possibilité de découvrir des activités manuelles et techniques, ainsi qu'un savoir-faire que chacun peut se réapproprier par la suite, tant dans le cadre professionnel que privé.

Les chantiers permettent de conserver et restaurer des sites historiques et contribuent au développement local. De plus, ce sont des occasions de rencontrer les habitants de la commune, les visiteurs et les élus à l'origine de l'intervention sur leur patrimoine. Les temps libres sont par ailleurs axés sur la découverte de la région, notamment à proximité du lieu du chantier.

Ils sont aussi des lieux privilégiés en matière d'échanges interculturels, notamment parce qu'ils accueillent des bénévoles de toutes nationalités et de tous horizons socio-culturels et géographiques. Les loisirs et discussions partagés, la concrétisation d'un travail bénévole sont autant d'opportunités pour connaître les autres et appréhender les différences culturelles et sociales - lesquelles deviennent sources d'enrichissement personnel et de cohésion. De plus, nous accueillons des jeunes en difficulté sociale ainsi qu'en cours de réalisation de peines de substitutions (Travaux d'Intérêts Généraux).

Dès leur arrivée sur le site du séjour, les bénévoles sont accueillis par les membres de l'équipe d'encadrement, constituée au minimum d'un.e directeur.rice, dont la fonction a été validée par le Conseil d'Administration de l'association. L'équipe leur présente ensuite le déroulement du séjour : chantier, lieux du séjour, vie collective, règles de vie. Durant le chantier, il est acquis que les mineur.e.s sont sous la responsabilité de la directrice ou du directeur du séjour ; les tuteurs ou tutrices légaux, ales, au cours de cette période, confient tacitement cette responsabilité à l'association en inscrivant un.e mineur.e.

Les bénévoles sont associé.e.s aux choix et décisions pris pendant le séjour, notamment pour les activités de loisir. En outre, au quotidien, ils et elles sont encouragé.e.s à prendre des responsabilités et être autonomes dans la réalisation des tâches courantes.

Ils et elles sont des membres actifs de l'association et sont invité.e.s, à ce titre, à participer à son assemblée générale et intégrer, pour les majeur.e.s, son conseil d'administration. L'association dispose par ailleurs de l'agrément national « Jeunesse et Éducation populaire », et respecte le caractère laïque de cet agrément. Elle suit aussi la charte nationale des chantiers de bénévoles, à la création duquel elle a participé en 2008.

Enfin, les équipes d'encadrement sont présentes pour assurer la sécurité morale et physique de chacun.e des bénévoles ; elles garantissent le bon déroulement de la vie de groupe et des séjours en général, en prenant en compte les enjeux liés aux profils des bénévoles, notamment à l'aspect intergénérationnel, ainsi qu'aux comportements de groupe et attitudes à risque (liées à la sexualité, au harcèlement, à la drogue et aux addictions) et à la lutte contre le tabagisme chez les mineur.e.s. Ainsi, les substances illicites et l'alcool sont interdits durant les séjours. Les animateur.trices sont d'ailleurs disponibles pour les bénévoles qui ressentiraient le besoin d'en parler. Ces interdictions concernent aussi bien les bénévoles, majeur.e.s et mineur.e.s, que l'équipe d'encadrement. Des zones et moments sont par ailleurs définis pour les majeur.e.s qui souhaiteraient fumer, afin de ne pas inciter à la consommation les autres bénévoles, notamment mineur.e.s.

Ces principes sont établis afin de garantir le bon déroulement des séjours ; ils sont accompagnés de projets pédagogiques et de règles de vie.